

Depuis que le présent Parlement et le présent Gouvernement dirigent le pays, plusieurs mesures importantes de sécurité sociale ont été adoptées. Le code de nos lois renferme toute une série de mesures ouvrières. Nous versons des pensions, des indemnités et des allocations. Nous avons adopté une loi de l'assurance-chômage et une loi de l'assurance-santé. Nous savons tous les efforts tentés par le Conseil de l'alimentation en vue de faire connaître les avantages d'un régime alimentaire convenable, des aliments sains et de leur bonne préparation. Les provinces ont des lois d'allocations aux mères nécessiteuses et d'accidents du travail. On propose maintenant d'instituer des allocations familiales, ce qui sera un grand bienfait pour une foule de gens.

Toutefois, il est un problème auquel on n'a pas touché: je veux parler de l'aide aux invalides. L'ouvrier qui devient invalide et tombe sous la loi d'indemnisation peut recevoir de quoi vivre; mais le blessé ou le malade qui échappe aux dispositions de cette loi se trouve dans un grave embarras. Aucune des nouvelles mesures ne semble lui apporter quelque secours sous ce rapport.

Les individus et les nations devront retourner à la pratique des vertus cardinales, et c'est un point que personne encore n'a touché dans le problème de la sécurité sociale. On appelle ces vertus cardinales parce que c'est sur elles que s'édifie notre économie sociale. Le bonheur ne reviendra que lorsque nous leur aurons rendu leur place première.

L'un des premiers discours que j'ai entendus à la Chambre des communes a été prononcé pendant la session mouvementée de 1926. Je me souviens très bien que feu M. Forke a dit alors en substance que celui qui n'est pas satisfait dans son cœur, tout grand, riche ou sage qu'il soit, ne peut vivre heureux.

Nous sommes plongés dans un immense conflit armé, la guerre a bouleversé l'économie mondiale et plongé les populations dans la misère, la souffrance, et un bain de sang. Pourquoi? J'attribue tout cela à ce qu'une nation a refusé de pratiquer les vertus cardinales. Hitler a substitué la swastika à la croix, son *Mein Kampf* à la Bible, mis de côté les leçons de l'histoire et refusé d'admettre les vérités éternelles. Il s'est même targué d'abattre le christianisme, racines, tronc et branches. Au lieu d'enseigner l'humilité à son peuple, il lui a appris à être la race supérieure. Au lieu d'observer le deuxième commandement, il a infligé des peines et des actes cruels à la population allemande et à d'autres, sans absolument rien pour l'en justifier.

Si je parle de ces choses, c'est parce qu'elles me rappellent des conditions comme celles que

[M. Gershaw.]

nous lisons au livre des Psaumes, où il est dit qu'ici-bas la cruauté se plaît à habiter les lieux de ténèbres. Les problèmes que pose la sécurité sociale doivent être abordés à la lumière de l'expérience acquise, à la lumière de ces tragiques années.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Mr. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, l'honorable représentante d'Edmonton-Est (Mme Casselman) a dit qu'elle différerait jusqu'au moment de la présentation du bill concernant l'assurance-santé certaines remarques qu'elle désire faire. Elle m'a semblé manifester un optimisme exagéré. Si ce bill est soumis à la Chambre au cours de cette session-ci, nous devons, je le crains, siéger jusqu'à Noël.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a déclaré cet après-midi que le nouveau ministère qu'il s'agit de créer constituerait en quelque sorte un office central pour la coordination des services d'hygiène dans les diverses provinces du pays. J'estime que cela ne suffit pas. La population canadienne espère à bon droit que le Parlement insérera dans nos statuts une loi ayant pour objet de faire disparaître les inégalités qui existent au point de vue des services médicaux maintenus dans les diverses parties du Canada, afin que le problème afférent à la santé des citoyens puisse recevoir toute l'attention qu'il mérite. Si l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ne confère pas aux autorités gouvernementales appropriées l'obligation de sauvegarder la santé du peuple, on aurait dû convoquer bien plus tôt la conférence qui doit avoir lieu entre les provinces et le Dominion. On n'a que trop souvent invoqué comme excuse, lors de la présentation d'une importante mesure législative, qu'il s'agissait d'une question dont le gouvernement fédéral n'était pas autorisé à s'occuper. De leur côté, les gouvernements provinciaux soutiennent que la chose n'est pas de leur ressort ou que les fonds leur manquent, et les municipalités ne disposent pas des ressources que nécessiteraient les changements opportuns. En cas de guerre, il y va de notre intérêt à tous que notre pays compte le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes en bon état physique pour la défense de nos institutions.

En outre, il importe que l'on remédie aux déficiences visuelles de nos jeunes gens, qu'on leur traite les dents et qu'on les protège de la tuberculose afin qu'ils soient en mesure de supporter les rigueurs de la guerre